

En 2010,  
devenez...

inspecteur  
de l'Éducation  
nationale

ministère  
éducation  
nationale



## Des missions variées et en évolution

- ▶ Cadres supérieurs de l'Éducation nationale, vous contribuez en qualité d'IEN **au pilotage du système éducatif au niveau académique**. Vous assurez la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes, les écoles et les établissements scolaires.
- ▶ En qualité d'expert, vous procédez à **l'évaluation** des enseignements et des établissements.



▶ Vous inspectez et conseillez les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés et **contribuez au management** de ces personnels pour leur déroulement de carrière.

▶ Il peut vous être confié **des missions de conception, de conduite ou d'évaluation** du dispositif de formation continue des personnels enseignants et d'éducation, en lien avec l'université.

▶ Vous pouvez être sollicité(e) par le recteur pour **des missions de conseil** auprès notamment des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Vous contribuez aux travaux des groupes d'experts menés par l'inspection générale ou l'administration centrale du ministère.

▶ Vous exercez vos fonctions dans le cadre du **programme de travail académique**.

▶ **IEN du 1<sup>er</sup> degré**, vous exercez vos fonctions **à la tête d'une circonscription** dont vous avez la responsabilité sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Vous pouvez également exercer des **fonctions spécifiques** auprès du recteur d'académie.

▶ **IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation**, vous exercez principalement vos fonctions sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

▶ **IEN de l'enseignement général et de l'enseignement technique**, vous exercez vos fonctions dans le cadre d'une académie sous l'autorité du recteur.



## Une nouvelle formation professionnalisante



### Des voies de recrutement diversifiées

► Selon votre parcours professionnel, **trois voies de recrutement vous sont offertes** pour accéder au métier d'IEN : le concours de recrutement, la liste d'aptitude ou le détachement.

► Pour connaître les conditions d'accès consulter la fiche métier sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
> concours, emplois et carrières  
> personnels d'encadrement

► **Dès votre réussite au concours**, vous suivez un stage de positionnement institutionnel organisé par l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN) à Poitiers. Vous êtes affecté(e) en qualité de stagiaire en responsabilité **dans une académie à compter du 1<sup>er</sup> septembre** pour poursuivre votre formation professionnalisante pendant une année.

► La période de stage s'organise autour de **modules de formation** (management, pilotage du système éducatif...), de **stages en administration** régaliennne et/ou dans une grande école de service public et en entreprise. **Un module européen** comprenant un séminaire suivi d'un voyage d'étude dans un pays européen est également proposé.

### Vos perspectives d'évolution de carrières

► **Devenir inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional :**

- par concours
- par liste d'aptitude

► **Être détaché(e) vers des fonctions de pilotage :**

- inspecteur d'académie adjoint
- directeur de CRDP
- personnel de direction de 1<sup>ère</sup> classe

► **Occuper des fonctions :**

- auprès du recteur conseiller technique de recteur : CSAIO, DAET, DAFCO
- auprès d'un IA-DSDEN IEN adjoint
- Dans d'autres administrations : sous-préfet, poste à l'étranger



## La rémunération

### ► Vous êtes professeur certifié au 10<sup>e</sup> échelon

Dès votre prise de fonction en qualité d'IEN du 1<sup>er</sup> degré vous êtes reclassé(e) au 8<sup>e</sup> échelon du corps et percevez une rémunération nette

annuelle de 32 739 € à laquelle s'ajoute l'indemnité de fonctions modulable de l'ordre de 5 011 € et l'indemnité dite des « 110 journées » d'un montant de 2 985 €, soit 40 735 € (3393 €/mois net), hors indemnité de résidence, enfants à charge ou remboursement de frais.

### ► Vous êtes conseiller d'orientation psychologue au 11<sup>e</sup> échelon

Dès votre prise de fonction en qualité

d'IEN chargé(e) de l'orientation et de l'information vous êtes reclassé(e) au 8<sup>e</sup> échelon du corps et percevez une rémunération nette annuelle de 32 739 € à laquelle s'ajoute l'indemnité de fonctions modulable de l'ordre de 6 693 €, soit 39 432 € (3285 €/mois net) hors indemnité de résidence, enfants à charge ou remboursement de frais.

### ► TRAITEMENT NET 2009

<b>IEN classe normale</b>	Début de carrière reclassement moyen 8 <sup>e</sup> échelon	32 739 € traitement net	Fin de grade	36 054 € traitement net
<b>IEN hors-classe</b>	Début de grade avant reclassement	23 668 € traitement net	Fin de grade	44 343 € traitement net
<b>Indemnité de fonctions modulable</b>	IEN 1 <sup>er</sup> degré	5 011 €	IEN 2 <sup>nd</sup> degré	6 693 €
<b>Indemnité dite des "110 journées"</b>	IEN 1 <sup>er</sup> degré	2 985 €		
<b>Indemnité de résidence (en % du traitement)</b>	zone 1 : 3 %	zone 2 : 1 %	zone 3 : 0	
<b>Supplément familial de traitement (mensuel)</b>	2 enfants : 108,16 €	3 enfants : 275,21 €	par enfant en plus : 199,55 €	

(SFT indiqué sur base de l'indice majoré 711, soit le 8<sup>e</sup> échelon d'IEN)

Les inspecteurs 1<sup>er</sup> degré adjoints à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, bénéficient d'une indemnité de coordinateur.

Les modulations indemnitaires dont peuvent bénéficier les IEN sont liées aux fonctions exercées et à la manière de servir.

Dès la prise de fonction en qualité de stagiaire, les IEN sont immédiatement reclassés et bénéficient de la rémunération et du régime indemnitaire des titulaires.

## Les chiffres clés...

Un fort besoin de renouvellement du corps des IEN dans les prochaines années : environ 200 recrutements par an.



Parmi les 2 300 inspecteurs de l'Éducation nationale

**59 %** sont des hommes

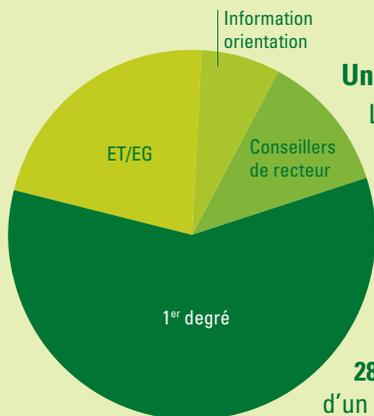
**41 %** sont des femmes

**49 ans**

est l'âge moyen des inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré.

**53 ans**

est l'âge moyen des inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré et de l'information et de l'orientation



### Un métier aux fonctions diversifiées

Les inspecteurs de l'Éducation nationale sont :

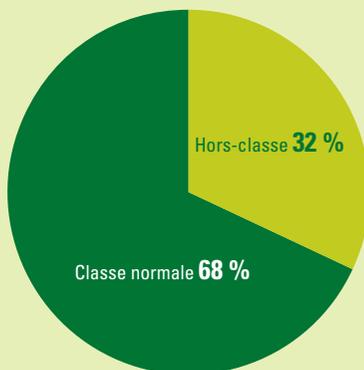
**1 355** à exercer leurs missions comme responsables d'une circonscription d'enseignement du premier degré

**512** responsables de l'enseignement technique ou général

**145** d'entre eux sont chargés de l'information et de l'orientation

**288** assurent une mission de conseiller auprès d'un recteur d'académie

Le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale offre plus de **130 promotions** par an d'accès à la hors-classe. **32 %** de l'effectif du corps est en hors-classe



**titre du document**

En 2010, devenez IEN

**éditeur**

Direction de l'encadrement

**date de parution**

Avril 2009

**conception / réalisation**

Délégation à la communication

**impression**

MEN - 600 exemplaires

**Contact pour information**

.....  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

- > concours, emplois et carrières
- > personnels d'encadrement

ministère  
éducation  
nationale

